



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*

CONTRIBUTION VOLONTAIRE ANNEE 2023

La Contribution Volontaire vous permet de :

- Bénéficier chaque année d'un service de conseil ou de recherche à des conditions privilégiées,
- Participer à des réflexions contribuant à l'évolution des politiques publiques,
- Vous investir dans une action militante pour construire le travail social de demain.

1 – Identification



Organisme Gestionnaire

Nom :

Adresse

Tél

Fax

E-mail :



Liste des établissements gérés

2 – Calcul de votre Contribution Volontaire 2023

A partir du tableau récapitulatif ci-dessous, calculez vous-même le montant de votre contribution volontaire pour l'année 2023

Structure	Taux d'appel 2023 (décision de l'Assemblée Générale du 7 avril 2023)	Calcul de la Contribution Volontaire	
		Nombre d'établissements ou de services	Montant de la Contribution
Association Gestionnaire	Forfait de 800 €uros		
Etablissements	Forfait de 250 €uros par établissement		
Services	Forfait de 250 €uros par service		
TOTAL			

Nous réglons notre contribution volontaire au CREAI., par chèque ci-joint de€uros.

Fait à _____, le

Signature et cachet